

N°74

Objet : SIGNATURE DE LA
CONVENTION 2025-2029 DE
RESERVATION DE PLACES
D'ACCUEIL PETITE ENFANCE
AVEC LA SAS TIPITWO AU
SEIN DES MULTI-ACCUEIL
TIPITWO ET TIPI DE LA
PETITE ARCHE

Rapporteur :
Mme Céline CHASSIN

Date de la Séance :
11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :
5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry	pouvoir à	Sarah SABOURIN
NKOUKA MILANDOU		

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères
2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N°74

OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION 2025-2029 DE RESERVATION DE PLACES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE AVEC LA SAS TIPITWO AU SEIN DES MULTI-ACCUEIL TIPITWO ET TIPI DE LA PETITE ARCHE

Rapporteur : Mme Céline CHASSIN

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU le Code de la santé publique,
VU la délibération n°101 du 17 décembre 2019 approuvant la signature de la convention de réservation de places d'accueil Petite Enfance 2020-2024 avec la SAS TIPITWO,
VU la délibération du conseil d'administration de la CAF des Yvelines du 21 février 2019 concernant la stratégie de déploiement de la CTG,
VU la délibération n°9 du 3 février 2021 approuvant la signature de la Convention Territoriale Globale 2020-2023,
VU le projet de convention 2025-2029 de réservation de places d'accueil petite enfance avec la société SAS TIPITWO,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Accompagnement des générations du 02/12/2024

Considérant la demande croissante des familles achéroises en terme d'accueil collectif de la petite enfance,

Considérant qu'il est important que chaque famille puisse trouver le mode d'accueil qui lui correspond le mieux, dans la mesure où les besoins et les attentes sont différents pour chacune des familles achéroises,

Considérant que la municipalité se doit de s'adapter à ces évolutions qui relèvent de l'intérêt public,

Considérant que l'accueil de la petite enfance présenté par la Société TIPITWO participe à cette politique,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention 2025-2029 de réservation de places d'accueil petite enfance et tous documents et pièces y afférents ainsi que toutes décisions concernant ses avenants, avec la société SAS TIPITWO dont le siège social est au 50 avenue de Pontoise 78300 POISSY, représentée par son Président, Monsieur Thierry CANTET.

ARTICLE 2 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget Petite Enfance à l'imputation 6288

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Délibération publiée le :

Pour extrait conforme,

Le Maire



Marc HONORE